



COVID-19

TESTS DE DÉPISTAGE PRIORITÉ AUX PATIENTS **MUNIS D'UNE ORDONNANCE**

Je présente des symptômes comme des difficultés respiratoires, de la toux, de la fièvre, des courbatures, de la fatigue inhabituelle, une perte de goût ou d'odorat, des maux de gorge ou de tête : je consulte mon médecin qui me prescrit un test de dépistage.

Muni d'une ordonnance, l'accès au test et à son résultat me sera facilité par un circuit de dépistage prioritaire.







Où se faire dépister en Occitanie?

Consultez la carte interactive des lieux de DÉPISTAGE COVID-19 sur occitanie.ars.sante.fr

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

